

Légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Mussat
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1 *****

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

Par Arrêté Préfectoral en date du 22/12/2017, votre quotidien « La Nouvelle République » et votre hebdomadaire « La Nouvelle République Dimanche » sont habilités pour 2018 pour publier vos annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département de l'INDRE-ET-LOIRE (37).

L'arrêté ministériel du 21 décembre 2017 stipule le tarif d'insertion de ces annonces à compter du 1^{er} janvier 2018 : 4,16 euros hors taxe la ligne.

ANNONCES LÉGALES

Vie de sociétés

ROGOWSKI CONSULTING - Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros - Siège social : 39 rue du Paradis, 10000 TROYES -791 199 854 RCS TROYES
Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée ROGOWSKI CONSULTING a décidé de transférer le siège social du 39 rue du Paradis, 10000 TROYES au 109 rue d'Enlhaques 37000 TOURS à compter du 1er Janvier 2018 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES sous le numéro 791199854 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de TOURS. Président : Monsieur Bruno ROGOWSKI, demeurant 5 allée de Montibus, 37000 TOURS. POUR AVIS Le Président

Avis administratifs

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

EXTRAIT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION NATIONALE DAMÉNAGEMENT COMMERCIAL EN DATE DU 21 DÉCEMBRE 2017

Réunie le 21 décembre 2017, commission nationale d'aménagement commercial a accordé un avis favorable à la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale sollicitée par la SCI TOURS IMMO pour la création d'un ensemble commercial de deux cellules non alimentaires d'une surface de vente de 966 m² sur la commune de Chambray-les-Tours.
Cet avis se substitue à l'avis défavorable du 29 août 2017 de la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire, suite au recours exercé par la SCI TOURS IMMO



Commune d'Esves-sur-Indre

Approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU d'Esves

Par délibération du 19 décembre 2017, le conseil municipal d'Esves-sur-Indre a approuvé le dossier de modification simplifiée n°3 du PLU
Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la ville et à la Préfecture d'Indre-et-Loire.
Le Maire, Jean-Christophe GASSOT

Divers



Maître Jacqueline JAVET,

Notaire
33 Rue des Cyprès
37460 GENILLE

Suivant acte reçu par Maître Jacqueline JAVET, Notaire à GENILLE (Indre et Loire), 33, rue des Cyprès, le 18 janvier 2018, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle de biens, avec clause d'attribution intégrale de la communauté au survivant par :
Monsieur Kéber, Claude COURATIN, Retraité, et Madame, Danielle Jacqueline GIRARD, Retraitée, son épouse, demeurant à ESVES (37320) 19 Route Hécas.
Monsieur et LaOche SURINDHOIS (37460) le 26 novembre 1943.
Madame née à FRANCOUEIL (37150) le 4 février 1947.
Madès à la mairie de GENILLE (37460) le 14 novembre 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquis à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

Enquêtes publiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture d'Indre-et-Loire
Préfecte de la Vienne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Autourte A10 - Projet d'aménagement à 2x3 voies entre Poitiers Sud (VIENNE) et Veigné – bifurcation A10/A65 (Indre-et-Loire)

Par arrêté interpréfectoral du 7 décembre 2017, a été prescrite l'enquête publique unique portant sur :

- la déclaration d'utilité publique sur les communes suivantes : Indre-et-Loire : Veigné, Montbazou, Monts, Sornay, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine, Noyant-de-Touraine, Fouzay, Noudaire, Maille, Poirs-sur-Vienne, Poussigny, Anjouy-le-Tillac, Vienne : Veilleches, Usseau, Antran, Châtellerauli, Naintré, Beaumont-Saint-Cyr, Jauray-Maigny, Chassenault-du-Poitou, Miglé-Auxances, Poitiers, Biard et Vouneuil-sous-Biard ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme suivants : Indre-et-Loire : Veigné, Montbazou, Monts, Sornay, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine, Noyant-de-Touraine ; Vienne : Antran, Usseau, Châtellerauli, Naintré, Beaumont, Maigny-Brizay, Jauray-Claix et Grand Poitiers Communauté urbaine ;
- le parcelaire sur les communes d'Indre-et-Loire suivantes : Veigné, Montbazou, Sornay, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine, Noyant-de-Touraine ;
- la demande d'autorisation environnementale sur les communes d'Indre-et-Loire suivantes : Veigné, Montbazou, Monts, Sornay, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine, Noyant-de-Touraine ;
- des maires des communes suivantes : Indre-et-Loire : Veigné, Montbazou, Monts, Sornay, Villeperdue, Saint-Epain, Sainte-Maure-de-Touraine, Noyant-de-Touraine, Fouzay, Noudaire, Maille, Poirs-sur-Vienne, Poussigny, Anjouy-le-Tillac ; Vienne : Veilleches, Usseau, Antran, Châtellerauli, Naintré, Beaumont-Saint-Cyr, Jauray-Maigny, Chassenault-du-Poitou, Miglé-Auxances, Poitiers, Biard et Vouneuil-sous-Biard ;

La commission d'enquête est composée ainsi qu'il suit :
Président : M. Claude PIRARD, Cadre du ministère de l'équipement en retraite
Membres : M. Pierre TONNELLE, Directeur général des services en collectivités territoriales en retraite, et M. François BEL, Chef de sur INRA en économie rurale en retraite.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public selon le tableau ci-après :
INDRE ET LOIRE
VEIGNE : Lundi 22 janvier de 14h à 17h - Mardi 13 février de 9h à 12h - Vendredi 23 février de 9h à 12h
MONTS : Mercredi 24 janvier de 14h à 17h - Lundi 5 février de 15h à 18h - Mardi 20 février de 9h à 12h
SORNAY : Jeudi 25 janvier de 9h à 12h - Mardi 6 février de 13h30 à 16h30 - Vendredi 23 février de 9h à 12h
VILLEPERDUE : Jeudi 25 janvier de 13h30 à 16h30 - Mardi 6 février de 9h à 12h - Vendredi 23 février de 13h30 à 16h30
SAINT EPAIN : Mercredi 24 janvier de 9h à 12h - Samedi 3 février de 9h à 12h - Lundi 19 février de 15h à 18h
SAINTE MAURE DE TOURAINE : Lundi 22 janvier de 9h à 12h - Mardi 13 février de 14h à 17h - Vendredi 23 février de 13h30 à 16h30
ANJOUY LE TILLAC : Mercredi 24 janvier de 9h à 12h - Mercredi 21 février de 9h à 12h
SAINT SUR Vienne : Mardi 30 janvier de 9h00 à 12h00 - Mercredi 21 février de 9h à 12h
VIENNE
USSEAU : Lundi 22 janvier de 13h30 à 16h30 - Mercredi 14 février de 9h à 12h
CHATELLERAULI : Mardi 30 janvier de 14h à 17h - Mardi 20 février de 14h à 17h

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les préfectures, sous-préfectures, établissements publics de coopération intercommunale et maires précités, ainsi que sur les sites internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire et de la Vienne sous-mencionnés.
Par ailleurs, il pourra en être demandé communication en s'adressant aux Préfètes d'Indre-et-Loire et de la Vienne (bureau de l'environnement), dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est COFFHOUËT, Direction du patrimoine et de la construction, Projet A10 Tours-Poitiers, lieu-dit « Les Touches », BP 10331, 37173 CHAMBRAY-LES-TOURS. Tél. : +33 02 47 25 32 57. Mail : enqueteepublique@A10poitiersveigne.fr
Les autorités compétentes, au sens de l'article R 123-9 du code de l'environnement, pour se prononcer sur l'utilité publique des acquisitions et travaux, emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme, sont les Préfètes d'Indre-et-Loire et de la Vienne.
L'autorité compétente, au sens de l'article R 123-9 du code de l'environnement, pour se prononcer sur la cessibilité des parcelles de terrains nécessaires au projet, et la demande d'autorisation environnementale est la Préfète d'Indre-et-Loire.

Communauté de communes Touraine-Est Vallées

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VOUVRAY

Par arrêté n° 02/2018 du 22 janvier 2018 M. le Président de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la déclaration de projet relative à la construction d'une nouvelle brigade de garda-mairie au lieu-dit « Les Quarts de la Gaudriele » sur la commune de Vouvray et emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vouvray.
A cet effet, Mme la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné M. Joël BROUSSEAU (Inspecteur de permis de conduire à la retraite) en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier de déclaration de projet et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vouvray, ainsi que le registre d'enquête publique (coté et parafé par le commissaire enquêteur) seront tenus à disposition du public en mairie de Vouvray (1 rue Léon Gambetta) du 12 février au 16 mars 2018 inclus aux jours et heures d'ouverture de la mairie : 8h30-12h30 et 13h30-17h00 les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h30 le jeudi et de 10h00 à 12h00 le 1er et 3ème samedi de chaque mois. Le dossier de déclaration de projet sera également consultable au siège de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées (48 rue de la Freizonnerie - 37 270 MONT-LOUIS-SUR-LOIRE) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00. Le dossier de consultation sera également consultable sur les sites www.vouvray37.fr et www.touraineestvallees.fr.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête publique en mairie de Vouvray ou les adresser par courrier à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur en Mairie de Vouvray, 1 rue Léon Gambetta - 37210 VOUVRAY, ou encore par mail à l'adresse suivante : enqueteepublique@vouvray.fr.
Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie de Vouvray le :
- Lundi 12 février 2018 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 21 février 2018 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 02 mars 2018 de 09h00 à 12h00
- Samedi 03 mars 2018 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 08 mars 2018 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 16 mars 2018 de 14h00 à 17h00.
Un mois après la clôture de l'enquête, le public pourra consulter, pendant une durée d'un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en mairie de Vouvray et en Communauté de Communes Touraine-Est Vallées aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une copie de l'enquête publique, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉVISION ALLEGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

Par arrêté en date du 19/01/2018, le Président de la Métropole Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision allégué n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de Chancoaux-sur-Choisille.

Au terme de cette enquête, le projet de PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain après avis du Conseil municipal de Chancoaux-sur-Choisille.
A cet effet, Madame Nicole TAMARES, trésorier principal de la fonction publique en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie de Chancoaux-sur-Choisille, siège de l'enquête publique, durant 31 jours, du 12 février au 14 mars 2018, aux jours et heures d'ouverture de la mairie - lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, mardi de 9h00 à 12h00 et samedi de 10h00 à 12h00, ou chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et commentaires sur le registre d'enquête.
Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés à la Métropole, au Service Commun Urbanisme (66 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au vendredi de 8h30-12h30 et de 13h30-17h00.
Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la ville de Chancoaux-sur-Choisille : www.chancoauxsurchoisille.com et sur le site internet de la Métropole - De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la Mairie de Chancoaux-sur-Choisille aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Madame Nicole TAMARES, commissaire-enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Chancoaux-sur-Choisille - 19 rue de la Mairie - 37390 Chancoaux-sur-Choisille. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@chancoauxsurchoisille.fr.
Les observations, les propositions et contact-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Chancoaux-sur-Choisille : www.chancoauxsurchoisille.com.
Le dossier PLU comporte notamment les avis des personnes publiques associées et consultées lors de l'élaboration du document.
L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et l'avis de l'Autorité Environnementale sont joints au dossier de PLU.
Le commissaire-enquêteur se rendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Chancoaux-sur-Choisille :
- Lundi 12 février 2018 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 23 février 2018 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 14 mars 2018 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Chancoaux-sur-Choisille pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Chancoaux-sur-Choisille et celui de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication auprès de la Mairie de Chancoaux-sur-Choisille.
Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de Madame Caroline FONTAINE, responsable du service urbanisme à la Mairie de Chancoaux-sur-Choisille, par téléphone au 02.47.55.40.23 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chancoauxsurchoisille.fr.

COMMUNE DE CHARGE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet d'aliénation du chemin rural 27 et chemin d'exploitation 62

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14-11-2017, le Maire de CHARGE a par arrêté décidé l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural 27 et du chemin d'exploitation 62

Cette enquête se déroulera du 05 au 26 février 2018, soit pendant 22 jours. Elle sera close le 28 février 2018 à 12h00.
Jean-Pierre MESLEET est désigné comme commissaire enquêteur. Il tendra personnellement en Mairie Le lundi 05 février 2018 de 8h30 à 12h00 et le lundi 26 février 2018 de 8h30 à 12h00

Le dossier du projet est consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture.
Un registre d'enquête, destiné à recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, est à la disposition du public en Mairie. Ce registre-ci peut être adressé au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse mairie@village-charge.fr ou par écrit à la Mairie - 2 bis rue du Général de GAULLE 37530 CHARGE

L'arrêté municipal prescrivant le déroulement de l'enquête et ses modalités est affiché sur le tableau extérieur de la Mairie